

## **Sondage sur la participation des donateurs et partisans (le « concours ») Règlement officiel**

Ce concours est organisé et commandité par la Fondation olympique canadienne, une fondation publique enregistrée qui agit en tant qu'organisme de bienfaisance officiel du Comité olympique canadien et qui recueille des fonds pour les athlètes de haute performance et le développement du sport (le « **commanditaire du concours** »).

Le concours débute à **0 h HE le 22 mai 2026** et se termine à **23 h 59 HE le 20 juin 2026** (la « **période du concours** »).

En participant à ce concours, les participants conviennent de respecter le présent règlement officiel et acceptent que les décisions du commanditaire du concours soient définitives et obligatoires à tous égards.

### **1. ADMISSIBILITÉ**

Ce concours est ouvert à tous les résidents légaux du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident. Les employés et mandataires du commanditaire du concours, de ses sociétés du même groupe, de ses agences de publicité et de promotion ainsi que tous leurs employés, actionnaires, dirigeants, administrateurs, agents, membres, titulaires de licence, successeurs et ayants droit (collectivement, les « **parties liées au concours** »), de même que les membres de leur famille immédiate (conjoint et parents, enfants, frères et sœurs et conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence) ou les personnes vivant sous le même toit (qu'elles soient apparentées ou non) ne sont pas admissibles à participer à ce concours.

### **2. COMMENT PARTICIPER**

#### **AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE**

- Pour participer au concours, vous devez soit répondre aux questions du sondage sur la participation des donateurs, soit au sondage sur la participation des partisans. Avant de soumettre vos réponses, vous serez invité(e) à saisir votre nom et votre adresse de courrier électronique dans le cadre du concours, afin de tenter de remporter l'un (1) des deux (2) ensemble de prix d'Équipe Canada x lululemon (chacun, un « **prix** »). Chaque participant(e) à un des sondages n'a qu'une (1) seule occasion de soumettre ses réponses. Un(e) gagnant(e) est sélectionné(e) pour chacun des deux sondages disponibles (chacun, un(e) « **gagnant(e)** ») :
  - le sondage sur la participation des donateurs est accessible par courrier électronique uniquement pour les donateurs actifs existants du commanditaire du concours. Un(e) (1) donateur(trice)/participant(e) est sélectionné(e) pour remporter le prix correspondant au sondage sur la participation des donateurs;
  - le sondage sur la participation des partisans est accessible sur [Olympique.ca/fondation](https://olympique.ca/fondation), où un bouton d'appel à participation est disponible sur la [\[Page\] d'accueil](#). Elle est aussi publiée sur les pages LinkedIn et Facebook du commanditaire du concours. Un(e) (1) partisan(e)/participant(e) est sélectionné(e) pour remporter le prix correspondant au sondage sur la participation des partisans.
- Suivez les instructions et envoyez votre participation. Les participations ne sont pas prises en compte si elles sont envoyées par un moyen autre que ceux indiqués ci-dessus ou si elles sont reçues après la fin de la période du concours. Les gagnants sont tirés au sort parmi toutes les participations admissibles. Vous ne pouvez participer au concours **qu'une seule fois**, car une seule participation est autorisée par adresse de courrier électronique. Plus le nombre de participations reçues est élevé, plus vos probabilités de gagner sont faibles.

### 3. PROBABILITÉS DE GAGNER

Les probabilités de gagner ce concours dépendent du nombre de participations admissibles reçues à la fin de la période du concours. Toutes les participations doivent être reçues avant **23 h 59 HE le 20 juin 2026** pour être admissibles. Le commanditaire du concours n'est pas responsable des participations tardives, retardées, mal acheminées, perdues ou incomplètes. Les participations incomplètes, irrégulières, soumises par des moyens illicites ou qui ne respectent pas ou ne satisfont pas à l'une des conditions du présent règlement officiel sont disqualifiées.

### 4. PRIX

Dans le cadre de ce concours, deux (2) prix sont à gagner, chacun consistant en un ensemble de prix d'Équipe Canada x Lululemon d'une valeur approximative de 300 \$CA.

Tous les prix doivent être acceptés tels qu'ils sont attribués et ne sont ni remboursables ni convertibles en espèces. Le commanditaire du concours se réserve le droit de remplacer tout prix ou tout élément de celui-ci par un prix de valeur égale ou supérieure. Le ou les prix sont transférables par le (la) gagnant(e) à titre de cadeau à un membre de sa famille immédiate uniquement et ne peuvent être revendus. Si le (la) gagnant(e) ne peut pas utiliser ou choisit de ne pas utiliser, pour quelque raison que ce soit, une partie du ou des prix, cette partie du ou des prix est perdue et aucune substitution ni autre compensation n'est accordée. Le ou les prix ne peuvent être réclamés qu'entre le **23 juin 2026** et le **31 décembre 2026**.

### 5. SÉLECTION DES GAGNANTS

Un tirage au sort pour le ou les prix est effectué vers **11 h HE le 22 juin 2026** par le commanditaire du concours parmi toutes les participations admissibles reçues.

Le commanditaire du concours déploie tous les efforts commercialement raisonnables pour contacter le (la) ou les gagnants à l'aide des coordonnées indiquées dans leurs participations. Si un(e) gagnant(e) ne peut être contacté(e) dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage au sort, la participation de ce(tte) participant(e) sélectionné(e) est considérée comme nulle, et le commanditaire du concours tire alors une autre participation au sort parmi les participations admissibles restantes. Le processus décrit ci-dessus est répété jusqu'à ce qu'un(e) gagnant(e) ait été contacté(e) et ait accepté le prix, ou jusqu'à épuisement des participations admissibles, selon la première éventualité.

Avant d'être déclaré(e) gagnant(e), chaque participant(e) sélectionné(e) doit d'abord répondre correctement, sans aucune aide, qu'elle soit mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique dans un délai limité, et ce, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'avis du prix.

Chaque gagnant(e) doit aussi signer un formulaire de déclaration et de décharge (le « **formulaire de décharge** ») confirmant le respect du présent règlement officiel et l'acceptation du prix attribué tel quel, sans substitution. En participant et/ou en acceptant un prix, les participants et le ou les gagnants acceptent de dégager les parties liées au concours de toute responsabilité et de les indemniser contre toute réclamation découlant de la participation au concours et de l'utilisation ou de l'échange des prix.

Le refus d'un prix, l'incapacité à répondre correctement à la question réglementaire d'arithmétique, le défaut de renvoi du formulaire de décharge dans le délai indiqué sur celui-ci ou tout autre manquement au présent règlement officiel entraîne la perte du ou des prix concernés.

### 6. GÉNÉRALITÉS

Le présent concours est soumis à l'ensemble des lois et réglementations applicables et est nul là où la loi l'interdit. Sous réserve du droit applicable, le commanditaire du concours ne fait l'objet d'aucune obligation, n'assume aucune responsabilité et ne doit pas être tenu pour responsable en cas d'accident, de négligence, d'erreur d'impression, d'erreur typographique, d'erreur administrative ou de toute autre erreur pouvant survenir ou se produire en rapport avec le concours ou le présent règlement officiel.

En participant à ce concours ou en acceptant un prix, les participants autorisent les parties liées au concours à utiliser le nom des gagnants, leurs renseignements biographiques et/ou tout autre renseignement fourni par ces participants dans le cadre du concours (collectivement, les « **renseignements** ») à des fins de promotion par les parties liées au concours, sans autre avis, autorisation, compensation ou contrepartie, dans tous les médias connus à ce jour ou conçus ultérieurement, de quelque manière que ce soit et dans le monde entier, sauf si la loi l'interdit.

En participant à ce concours et en acceptant un prix, le cas échéant, chaque participant(e) convient de dégager les parties liées au concours de toute responsabilité et de les indemniser contre toute forme d'action, de cause d'action, de poursuite, de dette, d'engagement, de contrat, de réclamation, de demande et de frais judiciaires contre les réclamations fondées sur la négligence, la rupture de contrat, la violation fondamentale ainsi que la responsabilité pour blessure physique, décès ou dommage matériel que le (la) participant(e), le (la) gagnant(e) ou leurs administrateurs, héritiers, successeurs ou ayants droit respectifs pourraient avoir ou avoir eu, de façon inhérente ou liée à la participation du participant au présent concours ou en rapport avec l'acceptation ou l'utilisation par le (la) participant(e) du prix attribué, le cas échéant.

Les parties liées au concours déclinent toute responsabilité en cas de défaillance du site Web du concours ou de celui du commanditaire du concours pendant la durée de la promotion du concours, ou en cas de problèmes ou de dysfonctionnements techniques affectant les réseaux ou lignes téléphoniques, les systèmes informatiques en ligne, les serveurs, les fournisseurs d'accès, le matériel informatique, les logiciels, l'échec de la réception par le commanditaire du concours de toute participation par courrier électronique, en ligne ou par Internet en raison de tels problèmes techniques ou d'une congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web, ou de toute combinaison de ces éléments, y compris toute blessure ou tout dommage causé à l'ordinateur d'un(e) participant(e) ou de toute autre personne inhérents ou liés à la lecture ou au téléchargement de tout contenu lié au concours.

Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, d'annuler ou de suspendre le concours en totalité ou en partie, et ce, sans préavis, pour quelque raison que ce soit, y compris la portion du présent concours se déroulant par le biais d'Internet, si un virus, un bogue ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du commanditaire du concours en vient à compromettre la sécurité du concours, son bon déroulement ou les probabilités de le gagner.

Toute tentative visant à endommager délibérément un site Web ou à compromettre le bon déroulement de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles, et si une telle tentative est effectuée, le commanditaire du concours se réserve le droit de demander réparation et dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi, y compris par voie de poursuites criminelles. Les participations au concours sont soumises à vérification et sont déclarées invalides si elles sont falsifiées, altérées ou modifiées de quelque manière que ce soit.

En cas de litige concernant l'identité de la personne soumettant une participation électronique au concours, la participation est considérée comme soumise par le (la) « titulaire autorisé(e) du compte », à condition que cette personne réponde à tous les critères d'admissibilité énoncés dans le présent règlement officiel. Le terme « titulaire autorisé(e) du compte » désigne la personne physique à laquelle l'adresse de courrier électronique ou de SMS a été attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne, une compagnie de téléphone, un opérateur de téléphonie mobile ou tout autre organisation (par exemple, une entreprise, un établissement d'enseignement, etc.) responsable d'attribuer des adresses de courrier électronique/SMS pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique/SMS soumise. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de disqualifier tout(e) participant(e) (et toutes ses participations) qui altère le concours, y compris le processus de participation.

Les renseignements fournis par tous les participants (y compris tout gagnant) dans le cadre de ce concours sont utilisés conformément à la *Politique sur la confidentialité* du commanditaire du concours, disponible à l'adresse suivante : [olympique.ca/enonce-de-confidentialite](http://olympique.ca/enonce-de-confidentialite). En participant à ce concours ou

en acceptant un prix, les participants acceptent d'être sous l'obligation des [Conditions d'utilisation du site du commanditaire du concours](#). En cas de conflit ou de divergence entre le présent règlement officiel et les conditions d'utilisation du site du commanditaire du concours, le présent règlement officiel prévaut.

Les questions, plaintes ou commentaires concernant le concours sont à adresser au commanditaire du concours à l'adresse suivante : [fondation@olympique.ca](mailto:fondation@olympique.ca).